



Le 25 octobre 2006

Sujet : Contributions accordées dans le cadre du Programme d'action en réfrigération pour les bâtiments (PARB) du CTEC-Varenes

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le « Programme d'action en réfrigération dans les bâtiments » (PARB) entre dans une nouvelle phase. Suite aux succès enregistrés dans les nombreux projets réalisés jusqu'à présent, les technologies et pratiques promues par le PARB sont maintenant éprouvées dans les cas de nouvelles constructions ou de travaux majeurs de rénovation des installations sportives et récréatives abritant au moins une surface glacée, un système de réfrigération et un système mécanique de chauffage – ventilation. Ces applications efficaces de la réfrigération sont maintenant désignées par le nom de « CoolSolution ».

Le PARB offre maintenant deux types de contribution financière pour les propriétaires d'aréna : le premier permet de réduire le coût des études de faisabilité afin de comparer les avantages de différentes applications de réfrigération incluant les applications du type « CoolSolution », le montant maximum s'élève à 4 500 \$; le deuxième permet de réduire les coûts d'acquisition des équipements éligibles pour une application conforme à « CoolSolution », le montant peut atteindre 60 000 \$ pour les installations abritant une surface glacée et jusqu'à 95 000 \$ pour plusieurs surfaces glacées.

Nous sommes très sensibles au fait que l'opération des infrastructures récréatives et sportives constitue une charge financière importante pour les municipalités et les organisations à but non lucratif ou privées. Nous souhaitons que les offres de contribution du PARB facilitent l'accès à ces applications « CoolSolution » qui sont généralement moins onéreuses à opérer.

Vous trouverez ci-joint plus de détails sur ces contributions qui je l'espère, donnera un nouvel élan aux projets d'implantations, contribuant ainsi aux objectifs d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour plus d'informations consultez notre site Web : www.coolsolution.gc.ca ou contactez-nous (tél : 450-652-4621 – Courriel : coolsolution@rncan.gc.ca).

Je tiens à remercier nos partenaires : gouvernements provinciaux, associations et services publics pour leur soutien à la mise en place et à l'exécution du PARB.

Avec mes meilleurs sentiments,

Sophie Hosatte
Directeur – Groupe Bâtiments
CTEC-Varenes

Notes : L'échéance actuelle du PARB est le 31 mars 2007.

CoolSolution est une marque officielle de Ressources naturelles Canada.

P.j. : Contribution pour une étude de faisabilité CoolSolution (Max. 4 500 \$)
Contribution pour l'achat d'une application CoolSolution (Max. 95 000 \$)



CONTRIBUTION POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ COOLSOLUTION (MAX. 4 500 \$)

Programme d'action en réfrigération pour les bâtiments (PARB) du CTEC-Varenes.

SOMMAIRE DU FINANCEMENT

Si vous comptez rénover ou construire un nouveau bâtiment comprenant une ou plusieurs surfaces glacées (p. ex. : patinoire(s) ou piste(s) de curling), vous pourriez recevoir une contribution pouvant atteindre 4 500 \$ pour réaliser une étude de faisabilité CoolSolution. CoolSolution est une application efficace de la réfrigération qui peut réduire de façon significative votre facture d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette étude vise à :

- évaluer les coûts et les bénéfices de CoolSolution pour la réduction des frais d'opération de votre installation et la diminution de son impact sur l'environnement;
- présenter aux décideurs les informations pertinentes pour une prise de décision éclairée lors du choix des options d'équipements de réfrigération et de chauffage-ventilation-climatisation; et
- estimer les appuis financiers disponibles de la part de différents programmes.

INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Sont admissibles les bâtiments de type aréna qui abritent une ou plusieurs surfaces glacées pour le jeu de hockey, de curling, le patinage artistique, le patinage de vitesse ou pour l'exercice d'autres sports ou activités récréatives ET qui comportent des aires intérieures chauffées. Le bâtiment doit également être équipé d'un système mécanique (chauffage – ventilation) et d'un système de production de la glace. Les nouvelles constructions comme les projets de rénovation ou de remplacement d'une infrastructure existante sont admissibles.

ORGANISATIONS ADMISSIBLES

Sont admissibles les organisations qui sont ou seront propriétaires d'un bâtiment de type aréna. Les conseillers en énergie, les entrepreneurs et les services publics peuvent collaborer avec les organisations admissibles afin de les aider à obtenir cette aide financière.

COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts admissibles sont ceux associés à la préparation d'une étude de faisabilité réalisée ou certifiée par un membre d'un ordre professionnel reconnu et conforme aux termes et conditions du PARB. Ils peuvent inclure les honoraires et les dépenses professionnels directement reliés à la réalisation de l'étude de faisabilité (p. ex. : les frais de déplacement sur le site). La contribution pourra couvrir 50 % de ces coûts, jusqu'à concurrence de 4 500 \$.

Pour demeurer admissible à la contribution, ne signez aucun contrat et ne commencez pas l'étude de faisabilité CoolSolution avant l'approbation de votre Proposition. Les projets déjà en cours ou pour lesquels des contrats ont été signés ne sont pas admissibles.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Généralement, le paiement de la contribution est fait en un seul versement quand l'étude de faisabilité est terminée et après que vous avez soumis les 3 documents suivants :

- ✓ l'étude de faisabilité de votre fournisseur de services professionnels;
- ✓ une preuve de paiement; et
- ✓ une facture émise par votre organisme détaillant les coûts admissibles.

Ces 3 documents doivent être transmis au CTEC-Varenes avant le 31 mars 2007.

DÉLAIS PRESCRITS

Pour recevoir cette contribution, une demande (Proposition) doit être reçue par le CTEC-Varenes avant le 15 février 2007 et l'étude de faisabilité doit être complétée et reçue (accompagnée des informations prescrites) par le CTEC-Varenes avant le 31 mars 2007.

Les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire de contributions.

PAR QUOI COMMENCER

Pour faire une Proposition, vous devrez nous transmettre les trois documents suivants et un certain nombre d'informations :

- ✓ une lettre d'intention;
- ✓ une demande d'aide financière; et
- ✓ l'offre de services de votre consultant.

Pour obtenir tous les renseignements requis pour présenter votre Proposition et toutes les informations sur le PARB et sur CoolSolution, veuillez contacter le CTEC-Varenes :

Programme d'action en réfrigération pour les bâtiments (PARB)

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET – Varenes (CTEC-Varenes)
Ressources naturelles Canada

1615 Lionel-Boulet, C.P. 4800
Varenes, J3X 1S6, Québec, Canada

Courriel : coolsolution@rncan.gc.ca

Facsimilé : 1-450-652-5177

Téléphone : 1-450-652-4621

Site Web : www.coolsolution.gc.ca



CONTRIBUTION POUR L'ACHAT D'UNE APPLICATION COOLSOLUTION (MAX. 95 000 \$)

Programme d'action en réfrigération pour les bâtiments (PARB) du CTEC-Varenes.

SOMMAIRE DU FINANCEMENT

Si vous comptez rénover ou construire un nouveau bâtiment comprenant une ou plusieurs surfaces glacées (p. ex. : patinoire(s) ou piste(s) de curling), vous pourriez recevoir une contribution pouvant atteindre 95 000 \$ pour l'achat d'une application CoolSolution : une application efficace de la réfrigération qui peut réduire de façon significative votre facture d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). CoolSolution vise à :

- intégrer les systèmes de réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation afin de récupérer la chaleur rejetée par le système de réfrigération et d'assurer ainsi les besoins en chaleur du bâtiment (gradins, vestiaires, bureaux, etc.);
- adapter les systèmes aux conditions climatiques canadiennes (par pression de tête flottante ou température de condensation variable) afin d'augmenter leur rendement;
- utiliser des réfrigérants naturels ou des systèmes de réfrigération monoblocs avec boucles secondaires afin de réduire les charges de réfrigérants de synthèse qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre.

INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Sont admissibles les bâtiments de type aréna qui abritent une ou plusieurs surfaces glacées pour le jeu de hockey, de curling, le patinage artistique, le patinage de vitesse ou pour l'exercice d'autres sports ou activités récréatives ET qui comportent des aires intérieures chauffées. Le bâtiment doit également être équipé d'un système mécanique (chauffage – ventilation) et d'un système de production de la glace. Les nouvelles constructions comme les projets de rénovation ou de remplacement d'une infrastructure existante sont admissibles.

ORGANISATIONS ADMISSIBLES

Sont admissibles les organisations qui sont ou seront propriétaires d'un bâtiment de type aréna. Les conseillers en énergie, les entrepreneurs et les services publics peuvent collaborer avec les organisations admissibles afin de les aider à obtenir cette aide financière.

COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts admissibles comprennent les frais d'achat, de transport et de livraison des équipements associés à une application CoolSolution. Pour demeurer admissible à la contribution, ne signez aucun contrat et ne procédez pas à l'achat d'une application CoolSolution avant l'approbation de votre Proposition. Les projets déjà en cours ou pour lesquels des contrats ont été signés ne sont pas admissibles.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Le montant de la contribution accordée dans le cadre du PARB est calculé en fonction d'une « Cote CoolSolution » qui détermine le niveau d'optimisation de l'implantation envisagée. Ce montant pourra couvrir 100 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 95 000 \$ (60 000 \$ si l'aréna abrite une seule patinoire). Si vous recevez d'autres contributions gouvernementales ou d'utilités publiques, le total des contributions ne peut cependant pas excéder la valeur des coûts admissibles ou les coûts réels d'achat de l'application CoolSolution.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Généralement, le paiement de la contribution est fait en un seul versement après l'achat d'une application CoolSolution et une fois que vous avez soumis les 3 documents suivants :

- ✓ une preuve de propriété des équipements achetés;
- ✓ une preuve que ces équipements ont été livrés sur le site avant le 31 mars 2007; et
- ✓ un rapport de conformité sur les systèmes livrés en comparaison de ceux précisés dans votre Proposition.

Ces 3 documents doivent être transmis au CTEC-Varenes avant le 31 mars 2007.

DÉLAIS PRESCRITS

Pour recevoir cette contribution, une demande (Proposition) dûment remplie doit être reçue par le CTEC-Varenes avant le 15 février 2007 et la livraison des équipements associés à une application CoolSolution doit être complétée et les documents prescrits doivent être reçus par le CTEC-Varenes avant le 31 mars 2007.

Les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire de contributions.

PAR QUOI COMMENCER

Pour obtenir tous les renseignements requis pour présenter votre Proposition et toutes les informations sur le PARB et sur CoolSolution, veuillez contacter le CTEC-Varenes :

Programme d'action en réfrigération pour les bâtiments (PARB)

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET – Varenes (CTEC-Varenes)
Ressources naturelles Canada

1615 Lionel-Boulet, C.P. 4800
Varenes, J3X 1S6, Québec, Canada

Courriel : coolsolution@rncan.gc.ca

Facsimilé : 1-450-652-5177

Téléphone : 1-450-652-4621

Site Web : www.coolsolution.gc.ca